

LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES DE L'ANNEE 2024 ET

LES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Le Conseil municipal du 24 février 2024 a validé les Comptes financiers uniques de l'année 2024. Ceux-ci font le bilan des finances communales de l'année écoulée. Ils sont composés du budget général Mairie, et de 4 budgets annexes (Parkings soumis à la TVA ; Ecomusée de l'ocre ; Transports scolaires ; Commerce Fichou). Comme les budgets annexes ont vocation à s'équilibrer, et sont de montants très inférieurs, c'est le budget général Mairie, qui supporte l'essentiel des actions et des recettes et dépenses de la Mairie, qui traduit l'état des finances communales.

En 2024, pour le section fonctionnement, les recettes du budget général se sont montées à 3 310 400€ soit une hausse de 6 % par rapport à 2023. Les principales hausses ont concerné les produits des services (sentier, parkings non TVA). Quant aux dépenses, à 2 496 500€, elles ont augmenté de 6 % également avec comme hausse principale les charges à caractère général et de gestion courante. Ainsi nous avons un excédent d'exploitation qui se situe à 813 900€, en hausse de 4 %. Jamais l'excédent d'exploitation n'avait atteint ce niveau dans l'histoire de la commune de Roussillon. En investissement, nous avons dépensé 1 352 300€, avec pour postes principaux le cabinet médical, des travaux campagne notamment voirie, éclairage... Nos réserves, notre capacité d'autofinancement et un emprunt nous ont permis le financement. Le budget global fonctionnement et investissement dégage un excédent de 721 100€. Ainsi la situation financière de commune est très saine comme le montrent les principaux indicateurs, ratios ci-dessous, notamment en comparant avec ceux des communes du département de même taille :

Taux d'épargne (principal indicateur de la santé financière) Doit être supérieur à 0,08 ; bon au-dessus de 0,16	0,25
Frais de personnel par rapport aux charges de fonctionnement Moyenne départementale : 52 %	47 %
Remboursement annuel dette par habitant Moyenne départementale : 115 €	58 €
Encours de la dette par rapport à la capacité d'autofinancement Moyenne départementale : 4,63	1,86
Encours de la dette par rapport aux produits de fonctionnement Moyenne départementale : 0,85 / situation difficile si > 1,20	0,46
Charges financières par rapport aux charges de fonctionnement Moyenne départementale : 4,2%	0,8 %
Ressources fiscales / produits de fonctionnement Départ. : 49 %	39 %

8

C'est à partir de cette situation très saine que nous avons construit le budget primitif 2025 qui prévoit et autorise dépenses et recettes pour l'année. La philosophie reste la même : nous devons ajuster nos

dépenses par rapport à nos recettes et non l'inverse et toujours garder une prudence dans la gestion des finances. Ainsi une partie importante de l'excédent d'exploitation 2024 est gardée en réserves. Il convient également de toujours poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses. Quant aux recettes, nos prévisions restent prudentes (recettes domaniales du sentier des ocres et des parkings, fiscalité, dotations de l'état). En matière de fiscalité, nous avons décidé de baisser le taux de la taxe sur le foncier non bâti. Il va passer de 45 à 40%, ainsi les roussillonnais soumis à cet impôt verront leur prélèvement baisser de 11 %. Nous devons remarquer que pour les impôts locaux (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation), les taux d'imposition à Roussillon sont nettement inférieurs aux taux moyens des communes de même strate démographique du département et de la France, mais c'est pour le taux sur le foncier bâti que le différentiel est le plus faible, ce qui explique en partie notre choix. Cela a été fait pour que la population roussillonnaise bénéficie des retombées du tourisme et de la bonne gestion, pour donner aussi un signal à nos agriculteurs, principaux contributeurs à cet impôt et qui traversent une période difficile. Le choix de cet impôt a été fait aussi car son poids est minime par rapport à l'ensemble des impôts.

En investissement l'effort est poursuivi puisque le budget primitif autorise et prévoit un montant d'environ 1 500 000€. Les principaux investissements qui seront réalisés en 2025 concernent la désimperméabilisation et aménagements de la cour de l'école (250 000€), de travaux campagne voirie... (200 000€), et village (100 000€), la fin du financement du cabinet médical, des travaux pour renforcer et sécuriser la falaise (haut de la descente de la fontaine), vidéo protection...

Roussillon est une commune qui depuis plus de 20 ans présente des finances saines grâce à sa situation mais aussi aux efforts de tous. Ces finances saines nous permettent de continuer à maintenir une pression fiscale mesurée, à offrir à la population des services divers à aider nos associations... Je reste bien évidemment à la disposition de toute personne qui souhaiterait avoir plus de précisions et de détails sur les finances de notre commune.

Gérard DEBROAS 1^{er} adjoint au Maire